



PREFETE DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

23 SEPTEMBRE 2015

La loi du 11 février 2005¹ a fixé des obligations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur toute la chaîne de déplacement, notamment pour les établissements recevant du public (ERP).

En raison du retard de la mise en œuvre de cette loi, l'État a souhaité impulser une nouvelle dynamique. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a complété la loi par deux types de nouvelles mesures en assouplissant des normes techniques et en permettant d'étaler des travaux dans le temps à condition de déposer une demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**). Celle-ci doit être validée par le préfet après avis de la sous-commission d'accessibilité. L'Ad'AP est un engagement ferme de réaliser les travaux dans un délai et avec des moyens précisés.

Si l'établissement est déjà adapté aux personnes à mobilité réduite, l'exploitant doit envoyer une **attestation**.

La date limite de dépôt des AdAP est le **27 septembre 2015**. À ce jour, la direction départementale des territoires (DDT) a reçu **320** attestations et **80** Ad'AP pour **6 000** ERP. L'attention des gestionnaires des ERP est attirée sur l'obligation de se mettre en conformité au regard de l'accessibilité parce qu'ils encourent des risques de sanction.

La loi du 11 février 2005 et l'esprit de l'Ad'Ap changent notre vision des choses et font prendre conscience de la demande sociale pour des espaces accessibles. Il est nécessaire de changer notre attitude et d'adopter une autre posture : concevoir l'accessibilité comme un atout et non plus comme une contrainte, plutôt comme un investissement de compétitivité pour se démarquer dans l'offre touristique et renforcer ses positions sur un marché toujours plus concurrentiel en attirant ou fidélisant des clients. C'est avec cet esprit volontariste que M. Blond, propriétaire de l'Hôtel la Source à Capvern-les-Bains, a réalisé son agenda.

Pour les bâtiments publics, l'intérêt réside dans le confort d'usage que la mise en accessibilité apporte dans une société où l'espérance de vie augmente et qui ne doit pas accepter l'exclusion. Dans l'exemple de Montgaillard, l'Ad'ap des bâtiments publics de la commune a permis de rassembler les élus de toutes tendances autour d'un projet commun qui est devenu consensuel dans l'intérêt général de leurs concitoyens.

1 *Sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*